

Liste des pièces à fournir - APPEL A PROJET RELATIONS INTERNATIONALES

PIECES	DESCRIPTION
Pièces à fournir relatives au projet proposé	
Formulaire de candidature	A télécharger et à compléter
Budget prévisionnel	A télécharger et à compléter
Dossier de présentation du projet	3 pages maxi
Pièces à fournir pour toute demande de subvention	
Pouvoir au signataire du représentant légal	Si la demande de subvention est réalisée par une autre personne que le représentant légal.
Attestation d'assurance en cours	<p>Il s'agit de l'assurance souscrite par l'association en tant que personnalité morale et non de l'assurance prise à titre individuel.</p> <p>Pour les structures locales, il faut fournir l'assurance de l'antenne et non celle du siège.</p> <p>L'attestation de l'année à laquelle se rapporte la subvention est à fournir impérativement. EX. : quand le dépôt du dossier pour une subvention 2024 se fait entre septembre et novembre 2023 >>> c'est l'attestation 2023 qui est fournie (celle en cours) ; l'attestation d'assurance 2024 (année de subvention) sera à fournir ultérieurement, début 2024.</p>
Relevés bancaires (compte sur livret, actions...), <u>datant de moins de 3 mois</u>	Il s'agit des relevés de l'ensemble des comptes de l'association qui demande la subvention : compte courant, comptes épargne etc...
Dernier rapport d'activité	<p>Il s'agit du dernier rapport d'activité présenté en AG (Assemblée Générale).</p> <p>Pour les antennes locales qui dépendent d'un siège (association nationale, régionale ou départementale), c'est le rapport de l'antenne locale qui doit être fourni, en complément du rapport établi par le siège.</p>
Procès-verbal de la dernière Assemblée Générale, <u>daté et signé</u>	Il doit être complet (avec les annexes éventuelles et le nom des participants, ou la feuille d'émargement s'il y en a une), daté et signé.
RIB : Relevé d'identité bancaire	A fournir si 1ère demande de subvention ou changement de coordonnées bancaires NE PAS CONFONDRE AVEC LES RELEVES BANCAIRES
Devis	Devis établis au nom de l'association détaillant les actions d'investissement (équipement, travaux...)
Pièces comptables relatives à l'association	
Compte de résultat provisoire	Il s'agit du compte de résultat de l'année en cours, dans l'attente du document définitif clôturé et signé qui sera à transmettre dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice comptable. Exemple : les comptes clôturés sont à fournir avant le 30 juin 2024 pour une clôture au 31/12/2023.
Derniers comptes clôturés (compte de résultat et bilan) détaillés, <u>définitifs</u> et <u>certifiés</u> par le Président ou le trésorier de l'Association	<p>Les comptes annuels comprennent le compte de résultat/d'exploitation ainsi que le bilan. Ils doivent être visés par le président et/ou le trésorier.</p> <p>Pour les antennes locales qui dépendent d'un siège (association nationale, régionale ou départementale), les comptes de l'antenne locale doivent être fournis, en plus de ceux du siège.</p>
	Si l'association perçoit des subventions publiques de 153 000 euros ou plus , le compte de résultat doit être certifié conforme par un Commissaire Aux Comptes (CAC) ; on parle alors de rapport CAC

Liste des pièces à fournir - APPEL A PROJET RELATIONS INTERNATIONALES

PIECES	DESCRIPTION
Pièces administratives relatives à l'association A fournir si vous n'avez pas "déclaré votre structure" sur la plateforme (demande n°1)	
Statuts de l'association	C'est la dernière version qui doit être fournie. Ils doivent impérativement être <u>datés et signés</u>
Récépissé de déclaration <u>de création</u> de l'Association en Préfecture	Un récépissé de la déclaration est fourni avec le numéro d'inscription au Répertoire National des Associations (RNA). Il est utile à l'association pour effectuer toutes les démarches en son nom. Le numéro RNA (Répertoire National des Associations) est composé de la lettre « W » suivie de 9 chiffres
Récépissé de déclaration <u>de modification</u> de l'Association en Préfecture	La modification peut porter sur l'adresse du siège de l'association, son objet...
Publication de création au Journal Officiel	
Dernière composition du bureau	Document signé et daté ou extrait du PV de l'assemblée désignant les membres du bureau
Liste nominative des membres du Conseil d'Administration (CA)	Document signé et daté ou extrait du PV de l'assemblée désignant les membres du CA
Fiche de situation SIRET / SIREN	La fiche de situation SIRET/SIREN est le document qui indique le numéro d'immatriculation auprès du répertoire national des entreprises et des établissements. Elle est obligatoire si l'association demande une subvention, si elle emploie au moins 1 salarié ou si elle exerce des activités qui sont soumises à des obligations fiscales (paiement de la TVA ou de l'impôt sur les sociétés).
Pièces à fournir en plus, selon les spécificités de l'association	
Attestation de paiement de l'URSSAF <u>datant de moins de 3 mois</u>	Pour les associations employant au moins 1 salarié, même s'il n'est pas à temps plein (y compris les emplois aidés et les contrats d'apprentissage)
Dernier rapport du commissaire aux comptes (Rapport CAC)	Si l'association a perçu au cours d'une année 153 000 euros ou plus de dons ou de subventions
Copie de la déclaration de l'impôt sur les bénéfices des sociétés	Autre document possible : document attestant que la déclaration a bien été faite
Dernière attestation ou la publication dans le compte financier des rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés ainsi que leurs avantages en nature	Pour les associations ayant un budget de 150 000€ ou plus et au moins 50 000€ de subventions publiques. Le document doit être signé avec l'entête/le nom de l'association tel qu'il figure dans les documents de la préfecture
Comptes de la société pour laquelle l'association détient des parts sociales	Pour les associations détenant des parts sociales d'une société
Les copies cartes professionnelles des encadrants sportifs	Pour les associations sportives Les cartes doivent être en cours de validité
Attestation signée de la Fédération confirmant l'affiliation de l'association pour la saison N-1/N et indiquant le nombre de licenciés au 01/07/N-1 hommes et femmes et par catégorie fédérale d'âges	Pour les associations sportives affiliées à une fédération
Balance comptable à la clôture des comptes	Elle présente les soldes créditeurs et débiteurs sur la période de l'exercice (résumé du grand livre) et permet de déterminer si toutes les saisies comptables ont été effectuées correctement. OBLIGATOIRE pour les associations conventionnées avec la Ville >>> A fournir dans un des formats suivant : .XLS >>> <u>Contenu</u> : n° du compte, libellé du compte, montant du débit, montant du crédit.
Grand livre	Pour les centres sociaux Ce document présente l'ensemble des opérations classées par compte comptable, compte après compte.